

# Appel à manifestation d'intérêt

## Ouverture d'un commerce en centre-ville sur la commune de L'Arbresle (69)

La Commune de L'Arbresle (6 500 habitants) recherche un porteur de projet pour créer un commerce de proximité dédié principalement à la distribution de la presse, à des activités de librairie/papeterie, ainsi qu'à toute autre activité complémentaire pouvant s'y rattacher (cadeaux, carterie, services divers).

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour but d'identifier le(s) projet(s) qui pourrai(en)t s'implanter dans le local commercial identifié au n°28 de la rue Charles de Gaulle à L'Arbresle.

### CONTEXTE TERRITORIAL

Suite à la cessation d'activité du dernier exploitant pour cause de liquidation judiciaire, le propriétaire des murs de l'ex Maison de la Presse souhaiterait moderniser le local commercial avant l'installation d'un nouvel exploitant.

Ainsi, pendant l'été 2024, le propriétaire va procéder au curage de la cellule commerciale dans son intégralité. A ce titre, la Mairie de L'Arbresle et la Communauté de Communes souhaiteraient contribuer au financement de ce projet ambitieux pour faciliter l'implantation de la future exploitation commerciale, véritable locomotive marchande du cœur de ville attendue par les consommateurs.

### LOCALISATION

Situé au 28 rue Charles de Gaulle, à L'Arbresle, le local commercial est configuré de la manière suivante :

- RDC commercial de 160m<sup>2</sup>,
- Sous-sol en cave voûtée
- R+1 en option de 70m<sup>2</sup> (prévoir création d'une trémie d'escalier spécifique)

La devanture commerciale mesure 10 mètres et se compose de 5 vitrines dont une porte vitrée. Le local est divisible et adaptable selon la configuration des projets qui seront présentés par les candidats. Les choix de commercialisation du local seront pris après concertation des parties prenantes à l'automne 2024 :

- Propriétaire-bailleur
- Mairie de L'Arbresle
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

D'autres organisations pourront également être consultées dans le processus de sélection des candidatures (liste non exhaustive) :

- CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
- Dépositaire de presse territorial (SAS SOCADIP)
- Association CAPA (Commerçants et Artisans du Pays de L'Arbresle)
- Association Chez Mon Libraire
- Association BGE
- Association RDI

## FINANCEMENTS MOBILISABLES POUR CE PROJET

Plusieurs aides pourront soutenir le projet d'installation :

- Subvention régionale cofinancée par la CCPA pour l'aménagement du local

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-linvestissement-de-mon-commerce-de-proximite>

- Subvention régionale pour créer une librairie indépendante

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/reprendre-creer-et-developper-ma-librairie-independante>

- Prêt d'honneur et garantie bancaire RDI

<http://www.rdi.asso.fr/offres-de-services/pour-les-entreprises/solutions-financieres>

La capacité du candidat à mobilier des aides publiques pour financer son projet sera prise en considération dans la sélection finale.

## RÈGLEMENT

### Candidats

Afin de s'assurer de la compatibilité de la candidature avec le local proposé, chaque candidat est invité à prendre rendez-vous avec le propriétaire des murs et les services de la collectivité (contacts en annexe) afin de visiter le local avant le dépôt de sa candidature. L'offre devra être complémentaire du mix marchand existant sur le centre-ville. Par ailleurs, le candidat devra s'engager à participer activement aux animations municipales et associatives organisées en centre-ville (marché de Noël, braderie, animations ponctuelles thématiques, etc.).

### Modalités de sélection

Un comité de pilotage composé d'élus communaux et intercommunaux, et du propriétaire du local commercial, étudiera les dossiers reçus selon une grille d'évaluation comprenant différents critères :

- Adéquation du projet avec les objectifs poursuivis
- Crédibilité du modèle économique : adéquation du plan de financement
- Capacité à mener le projet (moyens humains et matériels, connaissance du secteur et de ses problématiques et enjeux). Une attention particulière sera portée aux projets générant une création d'emploi

Seuls les dossiers complets (business plan finalisé) et dont le candidat aura visité le local au préalable pourront être proposés au comité de pilotage, qui procédera à la sélection du candidat retenu. Dans le cas où aucun projet ne correspondrait aux critères de sélection, le comité de pilotage se réserve le droit de n'en sélectionner aucun et de relancer, le cas échéant, un appel à candidature.

### Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : JUIN 2024
- Date limite de dépôt des dossiers complets de manifestations d'intérêt : OCTOBRE 2024
- Notification de la décision finale : DÉCEMBRE 2024

### Pièces à fournir dans la candidature

- Présentation du demandeur
- Présentation du projet dans un document, comprenant, a minima :
  - Argumentaire sur le projet et moyens mis en œuvre
  - Éventuels partenaires liés au projet (franchise, groupement, coopérative...)
  - Business Plan (avec prise en compte des subventions dans le prévisionnel à 3 ans)
  - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
  - Tout document pouvant promouvoir le projet du candidat

### Personnes à contacter

#### Propriétaire-bailleur

SOCIETE CIVILE DU 28 RUE CHARLES DE GAULLE

Didier POULY / 06 61 91 60 13 / groupe.espaces@orange.fr

#### Mairie de L'Arbresle / Communauté de Communes Pays de L'Arbresle

- Chef de projet Petites Villes de Demain :  
Guillaume TRY / 06 67 01 35 09 / guillaume.try@paysdelarbresle.fr
- Développeur économique chargé de mission commerce :  
Anthony MARTINEZ / 06 34 14 96 30 / anthony.martinez@paysdelarbresle.fr